

2P ELAG

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 euros

Siège social : Voie n° 10 route de Redoute 9D Rue de la Valse Créole

97200 FORT-DE- FRANCE

851 968 776 RCS FORT-DE- FRANCE

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 18 AOUT 2025

Aurélié PAQUE demeurant à Résidence Place d'Armes TI-MARIE G porte 7 97232 LAMENTIN

Propriétaire de la totalité des 100 actions composant le capital social de la société 2 P ELAG,

Associée unique de ladite société,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège
- Modification de l'article 4 des statuts
- Délégation de pouvoir en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer à compter du 18/08/2025, le siège social qui était à :

Voie n° 10 route de Redoute 9D Rue de la Valse Créole 97200 FORT-DE- FRANCE

À l'adresse suivante :

Résidence Place d'Armes TI-MARIE G porte 7 97232 LAMENTIN

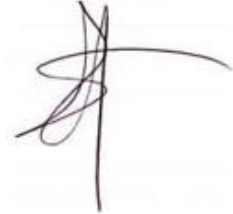
DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de modifier en conséquence l'article numéro 4 des statuts

TROISIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

« Certifiés conforme par la présidente »

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with several loops and a horizontal stroke at the top.